



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2025-08-T1

SÉANCE DU 13 MARS 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 7 mars 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Benoit SECHET ; Mme Colette BONNIN.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Evelyne LARASSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER.

Membres absents : M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Christophe PERRIN.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS D'ÉCULLY – BUDGET PRIMITIF 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTICIPÉ 2024

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu le procès-verbal de l'élection du 2 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2020-022 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 relative à la détermination du nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des administrateurs,

Conformément à l'article L. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux C.C.A.S ;

A ce titre, ils sont régis par les articles L. 1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250313-CA_2025-08-T1-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Vu les délibérations n°2023-40-T1 et n°2023-41-T1 du 16 novembre 2023 portant changement de nomenclature et passage en M57 du budget du CCAS et adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2025-01-T1 du 23 janvier 2025 prenant acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour 2025 et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientation budgétaires lui-même présenté en séance ;

Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget 2025 pour le CCAS ainsi qu'il suit :

Dépenses d'investissement 2024	-2 936,48 €
<i>Déficit d'investissement 2023 sur 2024</i>	0,00 €
Recettes d'investissement 2024	1 121,38 €
<i>Excédent d'investissement 2023 sur 2024</i>	8 568,52 €
Excédent d'investissement reporté (a)	6 753,42 €

Dépenses engagées en 2024 et reportées sur 2025	0,00 €
Recettes engagées en 2024 et reportées sur 2025	0,00 €
Déficit des reports (b)	0,00 €

Excédent d'investissement 2024 (a + b)	6 753,42 €
---	-------------------

Recettes de fonctionnement	463 624,16 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté de 2023 sur 2024</i>	32 291,15 €
Dépenses de fonctionnement	-473 204,01 €
Excédent de fonctionnement (a)	22 711,30 €

Excédent d'investissement (b)	6 753,42 €
--------------------------------------	-------------------

Excédent net de clôture (a + b)	29 464,72 €
--	--------------------

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 2025	
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	107 348,22 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	250 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	138 500,00 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	20,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	495 868,22 €
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 600,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 600,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	497 468,22 €
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 646,58 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	499 114,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2025	
70 PRODUITS DES SERVICES	12 000,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	464 403,50 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	476 403,50 €
002 EXCEDENT DE RESULTAT REPORTÉ ANTICIPÉ	22 711,30 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	499 114,80 €

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 2025	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2025	
040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 600,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 600,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ)	1 600,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 646,58 €
001 EXCÉDENT D'EXÉCUTION REPORTÉ ANTICIPÉ	6 753,42 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour :

- Constate et approuve les résultats de l'exercice 2024 ;
- Approuve le budget primitif 2025 du budget du CCAS tel que présenté ;
- Constate que l'excédent d'investissement reporté de 2024 sur 2025 s'élève à 6 753,42 € (article 001) ;
- Constate que l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 sur 2025 s'élève à 22 711,30 € (article 002).
- Arrête le montant des recettes et des dépenses du budget primitif 2025 du budget du CCAS à la somme totale de 509 114,80 €.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 13 MARS 2025

Certifié exécutoire le 18 MARS 2025

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS